



Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 9 juin 2010

Abbaye de Neumünster - Luxembourg

Rapport moral présenté au nom du conseil d'administration
par

Monsieur André ROSSINOT, Président de l'association

Le 2 novembre 2009, la dernière Assemblée Générale en date de notre association avait été organisée à Dijon, à l'invitation de François PATRIAT, Président du Conseil Régional, en présence du Directeur des Infrastructures de Transport de la DGIMT, du Président de la CNR, du Directeur Général de VNF, de responsables du Conseil Régional de Bourgogne et de nombreux autres élus.

A l'occasion de cette Assemblée Générale, François PATRIAT, Président du Conseil Régional de Bourgogne, a annoncé qu'il souhaitait que la Bourgogne adhère à l'association Seine-Moselle-Rhône et a apporté son soutien au projet de liaison fluviale Saône-Moselle, « un enjeu essentiel en matière de tourisme local et de transport de fret notamment, d'autant plus que la Bourgogne est la première région à s'être portée candidate à la décentralisation de ses canaux ».

A l'occasion de cette Assemblée Générale, notre association avait reçu quelques signaux positifs quant à sa demande, soulignée dans une motion de clôture, d'intégrer le Comité de pilotage élargi du projet. La participation de l'association Seine-Moselle-Rhône aux travaux de ce Comité a ensuite été confirmée à l'occasion de la réunion du Comité de pilotage de la liaison Saône-Moselle du 19 novembre 2009, qui a validé la structuration du pilotage territorial du projet, placé sous la responsabilité du Préfet coordonnateur du projet, Préfet de la région Lorraine, Bernard NIQUET.

L'activité de l'association

I - Rappel des avancées obtenues en 2009

Pour rappel, l'année 2009 aura été particulièrement consacrée aux relations parlementaires dans le cadre des débats relatifs à la préparation du projet de loi dit « Grenelle 1 ».

Concernant le projet de liaison fluviale Saône-Moselle, les responsables de l'association ont multiplié les rencontres avec les parlementaires, les élus locaux, les responsables ministériels concernés, leur cabinet et l'administration du MEEDDM afin d'envisager un texte de consensus dans l'optique du débat public à préparer sur ce projet de liaison fluviale lors des tables du Grenelle de l'environnement.

Ainsi, après différentes rencontres et échanges, une réunion de travail organisée autour des rapporteurs du projet de loi et de quelques parlementaires a permis de mettre au point le texte qui sera finalement adopté. Ce texte précisait que : « Les études nécessaires à la réalisation d'une liaison fluviale à grand gabarit entre les bassins de la Saône et de la Moselle seront poursuivies et un débat public sera organisé d'ici à 2012. Ce débat envisagera également l'intérêt d'une connexion fluviale entre la Saône et le Rhin qui fera l'objet d'études complémentaires préalables. »

Cette rédaction a apporté les clarifications nécessaires pour une conduite maîtrisée du débat public dont le cœur portera sur Moselle-Saône. Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat aux Transports, a d'ailleurs expressément confirmé cette priorité dans un courrier adressé le 1^{er} juillet 2009 au Président de notre association. Il y précise que « cette rédaction réaffirme qu'il s'agira d'un débat public de projet organisé à la demande du maître d'ouvrage VNF et portant sur la liaison fluviale à grand gabarit Saône-Moselle », et que « l'ensemble de ce processus ne doit pas remettre en cause la date d'organisation du débat public fixé par la loi ». La « loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement », dite « Grenelle 1 », a été publiée au Journal Officiel du 5 août 2009.

L'ensemble de ces démarches de sensibilisation et de promotion du projet Saône-Moselle, menée par les membres de l'association, a permis de consolider la notoriété du projet et son portage au plus haut niveau de l'Etat.

A deux reprises, le Président de la République s'est ainsi exprimé en faveur de la réalisation de la liaison Saône-Moselle, la première fois lors de son déplacement à Woippy, le 8 octobre 2009, et la seconde fois, à Metz le 11 mai 2010, lors de l'inauguration du Centre Pompidou-Metz, où il a réaffirmé son attachement à ce projet et à l'organisation prochaine d'un débat public. Après s'être exprimé en faveur de l'A31, « qui permettra à la Lorraine de demeurer l'axe de passage le plus naturel et le plus court entre Rotterdam et la Méditerranée », il a expliqué à Metz que « de la même façon, (il) soutient la mise au débat public d'une liaison fluviale entièrement nouvelle entre les bassins de la Moselle et de la Saône, parce que ce sont de formidables perspectives pour le transport multimodal qui s'ouvriront à travers cette région ».

II – Les actions de communication réalisées

Après l'Assemblée Générale 2009, différentes initiatives d'information ont été menées par l'association pour faire la promotion du transport fluvial et du projet Saône-Moselle et sensibiliser les différentes parties prenantes à l'organisation d'un débat public d'ici 2012.

Les actions de relations presse menées après l'AG 2009 ont permis de susciter de nombreux articles, comme celui de Fluvial dans son numéro de mai 2010, et la réalisation de quelques dossiers de fond. Un récent entretien entre André ROSSINOT, Jean-François DALAISE et Nathalie STEY, rédactrice en chef du magazine *Navigation, Ports et Industries*, devrait également déboucher sur un dossier complet relatif au projet de liaison Saône-Moselle.

Enfin, le numéro 6 de la *lettre Liaisons* a bénéficié d'un tirage exceptionnel afin d'être diffusé à l'ensemble de nos membres et à une large sélection d'acteurs institutionnels et socioprofessionnels.

III – Une attention particulière portée à l'avancement du projet Seine-Nord Europe

Très vigilante à l'avancement des projets et aménagements fluviaux sur le territoire français, l'association s'est également mobilisée en ce début d'année 2010 en faveur du projet Seine-Nord Europe.

Le processus de maillage fluvial de notre territoire établi par la loi dite « Grenelle 1 » du 3 août 2009 fait en effet de la réalisation de Seine-Nord Europe une priorité avant d'envisager la réalisation de la liaison Saône-Moselle. Notre association a toujours soutenu cette logique de programmation et la réalisation prioritaire de Seine-Nord Europe.

Or, l'avancement de ce dossier semble aujourd'hui piétiner. Les retards enregistrés par ce projet sont particulièrement regrettables pour l'ensemble des acteurs et territoires concernés, mais également pour les territoires qui portent le projet Saône-Moselle. Notre association craint en effet que le retard pris sur Seine-Nord Europe se répercute sur Saône-Moselle et risque d'empêcher de tenir les échéances de 2012.

C'est pourquoi, il est aujourd'hui urgent d'enclencher le dialogue compétitif relatif au PPP de Seine-Nord Europe. Sur ce point, il est essentiel que les collectivités qui seront desservies par Seine-Nord Europe se mobilisent fortement sur cet objectif.

Les perspectives de l'association pour les années 2010-2011

I – Une volonté de sensibiliser les partenaires européens au futur débat public

La décision d'organiser l'Assemblée Générale en 2010 de notre association au Luxembourg, annoncée en clôture de l'AG 2009, répondait à la volonté de sensibiliser nos voisins européens, et notamment ceux de la zone d'effet du projet, au débat public programmé.

A la suite des élections régionales de 2009, notre association a ainsi contacté l'ensemble des territoires composant la Grande Région, structure de coopération transfrontalière qui associe le Grand Duché du Luxembourg, la région Lorraine, les landër de Saar et de Rhénanie – Palatinat, ainsi que la Wallonie et les communautés française et germanophone de Belgique ; cette Grande Région ayant fait du projet Saône-Moselle, une « priorité commune », depuis le 3^{ème} Sommet du 22 octobre 1997.

Le développement du transport de fret constitue un enjeu central pour l'aménagement durable de nos territoires et le renforcement de la coopération économique au sein de la Grande Région. Cela a été rappelé au cœur de la convention portant création de la Commission franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière, signée le 26 janvier 2010. Dans cette convention, la politique des transports, notamment fluviale, apparaît comme la première des priorités.

L'ensemble des démarches menées auprès de ces acteurs européens a conforté l'association dans sa volonté de participer à l'information des territoires français et européens concernés par ce projet de liaison fluviale et l'organisation du débat public, et de contribuer à la sensibilisation de ces territoires à cette étape clé.

Cette mission d'information et de sensibilisation des territoires que s'est donnée l'association, trouvera en 2011, avec la réalisation d'une nouvelle plaquette d'information et de présentation du projet, un nouveau support de communication. Cette mission s'exprimera très concrètement sur le terrain au travers de contacts directs avec les représentants des territoires. Ainsi une première rencontre est programmée en Haute Marne très prochainement.

L'organisation de la rencontre transfrontalière, qui se tiendra juste après notre Assemblée Générale, s'inscrit dans cet objectif d'information et d'échanges sur le projet Saône- Moselle. Après la Convention européenne des acteurs de la navigation fluviale organisée à Nancy en 2004, cet événement constitue une nouvelle étape dans la construction de nouvelles relations trans-régionales et trans-frontalières entre les territoires qui seront demain reliés par un nouveau trait d'union durable : la liaison à grand gabarit Saône-Moselle.

De cette rencontre, notre association devrait ressortir confortée pour agir auprès des instances européennes, notamment la Commission, en vue de confirmer expressément la liaison Saône-Moselle dans le processus de révision en cours du R.T.E.T. Naturellement notre association escompte au plan national le même résultat dans l'élaboration du schéma d'infrastructures que les pouvoirs publics doivent entreprendre en application des dispositions du Grenelle 1.

II – Une vigilance et un soutien actifs aux projets et aménagements en cours ou en projet sur les axes fluviaux Nord-Sud et Est-Ouest.

1 - Concernant l'eurocorridor C2 et l'axe Rhône-Saône-Moselle

L'interface maritime et fluviale des ports maritimes de Marseille et de Sète devrait enregistrer, notre association s'en réjouit, des améliorations significatives que notre précédent rapport avait déjà soulignées.

- Pour le Grand Port Maritime de Marseille tout d'abord, la liaison fluviale directe entre le canal du Rhône à Fos et les terminaux à conteneurs de Fos 2XL et 3XL revêt un caractère stratégique. De ce fait, notre association insiste pour que le processus d'enquêtes et d'expertises en cours, précédant la réalisation de cet aménagement, mette en lumière non seulement ses intérêts économiques et logistiques avérés, mais aussi son impact environnemental à l'échelle de l'axe Rhône-Saône dans sa totalité.
- La desserte fluviale du port de Sète via le canal du Rhône à Sète, les travaux y permettant l'exploitation de grandes unités de 2.500 T, bénéficie depuis le début de la présente année d'une déclaration d'utilité publique. Ainsi cette mise au grand gabarit Va, cohérente avec les bateaux exploités sur l'axe Rhône-Saône, devrait être achevée d'ici 2013.

- Enfin notre association suit avec intérêt, et en souligne dans ce rapport les effets bénéfiques attendus, le programme mis en œuvre par la Compagnie Nationale du Rhône visant à une centralisation des manœuvres de toutes les écluses du Rhône et une gestion prévisionnelle et coordonnée de l'exploitation en temps réel sur tout l'axe.

L'ensemble de ces projets dont la finalisation sera effective à court terme constitue à la fois un véritable acquis et un argument supplémentaire pour la suite logique et indispensable du désenclavement de l'axe Rhône-Saône totalement modernisé depuis la façade méditerranéenne, la Bourgogne et leur raccordement à l'espace rhénan.

Notre association ne manquera pas de le souligner à l'occasion du débat public de 2012.

2 - Concernant l'axe Seine

L'amont comme l'aval se sont pas exempts de projets visant à améliorer les infrastructures fluviales proprement dites.

- Un nouveau centre multimodal de manutention et de transbordement des conteneurs va être mis en service en 2012-2013 au Grand Port Maritime du Havre dans des conditions économiques et logistiques favorables aux modes massifiés, pour autant que suivre rapidement la décision de prolongement du grand canal vers le canal de Tancarville. Ce dernier aménagement n'est naturellement pas exclusif d'un autre tout aussi nécessaire qu'est la réalisation de l'écluse fluviale de Port 2000.

Il n'y a pas au monde de développement portuaire sans une offre complète et pertinente de solutions techniques et logistiques diversifiées. C'est la réalité d'aujourd'hui à Rotterdam comme à Anvers, ce doit l'être demain au Havre.

- Les capacités portuaires se renforcent par ailleurs sur tout l'axe Seine dont le caractère stratégique est opportunément mis en valeur dans les réflexions et projets relatifs au « Grand Paris ». Dans ce contexte et sous l'égide du Comité de Coordination de l'axe Seine, de nombreux terminaux et plates formes multimodales fonctionnant en réseau sont actuellement « sur le métier », notamment avec la perspectives d'ici 6 à 8 ans de la mise en service par le Port Autonome de Paris d'une nouvelle plate forme à Achères dont l'emprise dépassera les 400 hectares.
- Enfin et à l'amont, les études préalables au débat relatif à la liaison Bray-Nogent sur Seine connaissent un rythme volontaire en phase avec l'échéance de 2011 fixée au Grenelle 1. Les pouvoirs publics sont d'autant plus mobilisés que cet aménagement bénéficie d'un soutien actif et solidaire de toutes les collectivités et milieux socio-économiques concernés.

L'exemple de la conduite de ce projet, notre association l'a naturellement mis en œuvre depuis sa création au travers de ses analyses, prises de position et interventions multiples. Elle n'entend pas pour l'avenir avoir d'attitude différente, bien au contraire, tant elle est bien la clef du succès d'un projet, de notre projet pour le pays, qui ne verra pas le jour avant une décennie au moins.

Cette référence au temps vaut appel auprès des membres de l'association à continuer de faire preuve de ténacité, la même qui était la leur alors que Saône-Moselle en était, il y a à peine quelques années, à ses premiers balbutiements.

La même référence vaut également appel à renforcer nos rangs. En ce sens, nous nous réjouissons des récents témoignages d'intérêt que viennent de manifester entre autres les Conseils Généraux de Haute Saône et de la Haute Marne après ceux de la Région Bourgogne et du Conseil Général de Meurthe & Moselle.

* *
*

Cet accroissement de la représentativité de notre association confirme à la fois la crédibilité de son action et l'adhésion autour du projet qu'elle défend et au fur et à mesure qu'il s'élabore, de représentations territoriales toujours plus larges. Notre présence ici à Luxembourg et la rencontre transfrontalière qui va suivre, signent notre volonté de donner à notre projet la dimension internationale qui lui convient. Cette rencontre sera pour nous l'occasion d'appeler d'autres Régions et d'autres collectivités européennes à nous rejoindre depuis leurs propres territoires.

Gageons que la prochaine assemblée générale que nous organiserons à Metz sera l'occasion d'enregistrer ces nouvelles adhésions attestant de l'appropriation de Saône-Moselle par tous les territoires et collectivités concernés.